

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DAE 87 Carré aux artistes de la Place du Tertre (18e) - Création de 8 emplacements d'artistes peintres rue Norvins.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la création de huit emplacements d'artistes peintres à la hauteur du 1 rue Norvins ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à créer huit emplacements de 1 m² Place du Tertre, à la hauteur du 1 rue Norvins (18e).

Article 2 : Le montant de la redevance forfaitaire annuelle perçue par la Ville de Paris au titre de l'occupation du domaine public sur les huit emplacements concernés est fixé chaque année par arrêté municipal.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget municipal de fonctionnement de l'année 2018 et des exercices ultérieurs, au chapitre 70, nature 70321, rubrique 91.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO